hydraulique qui prend appui sur le bloc de support (19) et dont la tige de piston (21) attaque, par l'intermédiaire d'un levier coudé (22), une plaque de support (23) située en extrémité sur la barre de guidage principale (17).

- 4. Véhicule selon la revendication 3, caractérisé en ce que dans la zone commune de liaison du levier coudé (22) et de la tige de piston (21) est articulé un élément basculant (24), qui peut basculer, par ailleurs, autour d'un palier d'appui (25) supporté par le bloc de support (19).
- 5. Véhicule selon la revendication 4, caractérisé en ce que l'élément basculant (24) possède, au niveau de son extrémité libre, un organe saillant de pression (26).
  - 6. Véhicule selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la barre de guidage principale (17) est reliée directement à une plaque de support principale (28), qui porte la tringlerie articulée, par l'intermédiaire d'un palier pivotant (27) prévu au niveau de la plaque de support (23).

15

20

- 7. Véhicule selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que dans la zone de liaison entre la partie de guidage (15) et la partie formant toit (3) est prévu un organe de réglage et/ou de guidage, qui agit lors du déplacement de fermeture de la partie formant toit en direction du cadre (5) du pare-brise.
- 8. Véhicule selon la revendication 1, caractérisé en ce que la barre de guidage principale (17) de la tringlerie articulée est formée par la partie formant lunette arrière (4'), qui est agencée à la manière d'un cadre de support stable et prend appui sur la carrosserie par l'intermédiaire d'un palier pivotant et que la barre de guidage (16) est formée par une barre articulée (31) qui est supportée sur le côté arrière et porte la partie formant toit (3').